



## COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du 18 septembre 2019

### PROCÈS-VERBAL N° 4

**Présents** : Alain Flament, Didier Lecossu, Didier Dutheil, Gilbert Leu, Jean Boquet, Ginette Lelion, Jean Blanchetière,

**Assiste** : Jean-Pierre Louise

**Excusé** : Jacques Lebateux, Lionel Chandelier,

#### 1. Affaires Examinées

Match FUSC BOISGUILLAUME – FC DIEPPE – Coupe de France du 14.09.19  
Match arrêté suite à une panne d'éclairage

La Commission,  
Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,  
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,  
Décide de faire rejouer la rencontre le **dimanche 22 septembre 2019 à 15 heures**

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux et conformément à la réglementation le délai d'appel est ramené à 2 jours**

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Jean Boquet